

DÉFINITION DU DOMAINE D'ÉVALUATION

Formation générale des adultes

Programme de la formation de base diversifiée

Français, langue d'enseignement

DÉCOUVRIR DES PERSONNAGES INTÉRESSANTS – COURS 1

FRA-3101-1

Juin 2015

Table des matières

Introduction	1
Contenu de l'évaluation	2
Précisions sur le contenu de l'évaluation	3
Les critères d'évaluation	3
La maîtrise des connaissances	3
La pondération	3
Les savoirs.....	3
Spécifications des instruments d'évaluation	4
L'épreuve : nombre de parties, sections, déroulement et durée	4
La composition de l'épreuve.....	4
Les outils de collecte de données	4
Le matériel autorisé	4
L'outil de jugement.....	4
Le seuil de réussite	5
La reprise.....	5

Introduction

La définition du domaine d'évaluation (DDE) assure la correspondance entre le cours et les instruments d'évaluation. Elle sert à sélectionner, à organiser et à décrire les éléments essentiels et représentatifs du cours. Elle se fonde sur le programme d'études et le cours, et ne peut en aucun cas les remplacer lors de la planification des activités d'enseignement.

Toutes les définitions du domaine d'évaluation élaborées après le 30 juin 2014 par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sont prescrites. Par conséquent, ce sont les documents de référence servant à l'élaboration de toute épreuve, tant les épreuves ministérielles que les épreuves élaborées par les centres d'éducation des adultes ou par la Société GRICS (BIM). Les DDE permettent ainsi de préparer des épreuves en versions équivalentes et valides à l'échelle provinciale¹.

Par ailleurs, comme le précise la Politique d'évaluation des apprentissages, il est essentiel que l'adulte sache ce sur quoi il sera évalué et ce qu'on attend de lui². Les DDE et les grilles d'évaluation à interprétation critérielle (présentes dans les instruments d'évaluation) pourraient être utilisées à cette fin.

-
1. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION (2003), *Politique d'évaluation des apprentissages*, p. 55.
 2. *Ibid.*, p. 11.

Contenu de l'évaluation

Renseignements généraux	
<p>Domaines généraux de formation³</p> <ul style="list-style-type: none"> • Médias • Vivre-ensemble et citoyenneté <p>Domaine d'apprentissage</p> <ul style="list-style-type: none"> • Langues <p>Familles de situations</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'informer • Découvrir des univers littéraires 	<p>Programme d'études</p> <ul style="list-style-type: none"> • Français, langue d'enseignement <p>Cours</p> <ul style="list-style-type: none"> • Découvrir des personnages intéressants
Éléments essentiels visés par l'évaluation	
<p>Compétence disciplinaire 1</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lire et apprécier des textes variés 	<p>Catégories de savoirs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Communication langagière • Grammaire du texte • Grammaire de la phrase • Lexique • Diversité de la langue
Critères d'évaluation	
<p>Critères d'évaluation de la compétence 1</p> <p>1.1 Compréhension juste d'un ou de plusieurs textes</p> <p>1.2 Interprétation fondée d'un ou de plusieurs textes</p> <p>1.3 Réaction fondée à un ou à plusieurs textes</p>	<p>Maîtrise des connaissances</p> <p>La maîtrise des connaissances suppose leur acquisition, leur compréhension, leur application et leur mobilisation, d'où le lien d'interdépendance entre les connaissances et les critères d'évaluation de la compétence.</p>

3. Les domaines généraux de formation indiqués sont ceux qui ont été ciblés pour ce cours dans le programme d'études. Toutefois, la personne qui conçoit l'épreuve peut exploiter d'autres domaines généraux de formation.

Précisions sur le contenu de l'évaluation

Les critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont les mêmes que ceux présentés dans le cours.

En conformité avec la finalité du programme d'études de développer des compétences langagières en toutes situations, la qualité de la langue dans les réponses fournies par l'adulte est prise en compte lors de l'évaluation de la compétence « Lire et apprécier des textes variés ». La pondération accordée à la qualité de la langue est présentée dans la grille d'évaluation à interprétation critérielle du guide de correction et dans la section *La pondération* du présent document.

Précisions sur les critères d'évaluation

1.1 Compréhension juste d'un ou de plusieurs textes

- Cerner le contenu
- Reconnaître l'organisation du ou des textes
- Dégager les points de vue adoptés

1.2 Interprétation fondée d'un ou de plusieurs textes

- Mettre en relation des éléments du contenu, de l'organisation ou des points de vue dégagés pour donner une interprétation
- Justifier son interprétation à l'aide d'éléments explicites et implicites issus du ou des textes

1.3 Réaction fondée à un ou à plusieurs textes

- Reconnaître et expliquer les effets suscités par le ou les textes
- Justifier sa réaction à l'aide d'éléments explicites et implicites issus du ou des textes et de repères culturels

La maîtrise des connaissances

Les connaissances sont évaluées en même temps que la compétence, à l'aide de la tâche liée aux critères d'évaluation.

La pondération

La pondération des compétences du programme d'études *Français, langue d'enseignement* respecte le *Cadre d'évaluation des apprentissages* du secteur de la formation générale des jeunes.

Compétence 1 « Lire et apprécier des textes variés » : 95 %

La pondération accordée à la qualité de la langue dans les réponses fournies est de 5 %.

La pondération des critères d'évaluation est inscrite dans l'outil de jugement fourni avec le *Guide de correction et d'évaluation*. L'adulte doit connaître les critères à partir desquels il est évalué et la pondération accordée à chacun d'eux.

Les savoirs

Les savoirs visés par l'évaluation de la compétence sont énumérés dans le cours. L'épreuve doit nécessiter la mobilisation d'un échantillon représentatif des savoirs.

Spécifications des instruments d'évaluation

L'épreuve : nombre de parties, sections, déroulement et durée

L'évaluation de la compétence « Lire et apprécier des textes variés » se tient lors d'une seule séance.

Durée : à déterminer par la personne qui conçoit l'épreuve (approximativement 120 minutes)

La composition de l'épreuve

La tâche consiste à témoigner par écrit de sa compréhension d'un ou de textes comportant un total d'environ 1 000 mots et présentant des points de vue neutres ou engagés sur une personnalité connue, à en donner son interprétation et à y réagir.

Les outils de collecte de données

Les outils de collecte de données doivent faire appel à l'autonomie de l'adulte et à la mobilisation de ses ressources. Pour évaluer adéquatement la compétence, tous les critères d'évaluation doivent être pris en compte. Des questions de compréhension se limitant à un repérage dans le texte ne seraient donc pas appropriées. Il pourrait toutefois s'agir de questions à réponses élaborées fondées sur chacun des critères d'évaluation de la compétence.

Le matériel autorisé

- Dictionnaires usuels et spécialisés unilingues français
- Grammaires
- Ouvrages sur la conjugaison

Tous les documents sont en version papier.

L'outil de jugement

Pour l'évaluation de la compétence « Lire et apprécier des textes variés », la grille d'évaluation à interprétation critérielle est l'outil que l'enseignante ou l'enseignant utilise pour porter un jugement. L'interprétation critérielle consiste à comparer les données recueillies avec ce qui est attendu de l'adulte⁴. La grille est annexée au *Guide de correction et d'évaluation* et comporte l'échelle d'appréciation suivante :

- Excellent
- Très bien
- Bien
- Faible
- Très faible

4. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION (2003), *Politique d'évaluation des apprentissages*, p. 34.

Le seuil de réussite

Le seuil de réussite est de 60 % pour l'ensemble de l'épreuve ainsi que pour la compétence évaluée.

La reprise

L'épreuve est reprise en entier.

*Éducation,
Enseignement
supérieur
et Recherche*

Québec 